

Nombre de membres :

Séance du 23 juillet 2021

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Pouvoir : 00

Convocation : 16 juillet 2021

N° 2021/07/01

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-trois juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon - Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier - Laurence Wynarczyk – Barbara Monel – Stéphanie Chartier - Marion Chaube

Excusés : Christian Beguet – Philippe Brunal – Jean-Marc Gimaret

Absent :

Secrétaire de séance : B Monel

OBJET : Sécurisation entrée Nord de la RD 933

*** avenant n° 1 à la convention avec le Département de l'Ain**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933,

Vu la convention passée entre le Département de l'Ain et la commune de Messimy-sur-Saône pour la sécurisation de l'entrée Nord RD 933 du PR 58+995 au PR 59+390,

Vu l'accord du Département pour la reprise de la totalité de la couche de roulement sur l'emprise de l'opération, avec un financement forfaitaire de 22 500 €,

Vu la proposition d'avenant n° 1 à la convention adressée par la Direction des routes du Département de l'Ain pour entériner cet accord,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention signée le 07 décembre 2020 entre le Département de l'Ain et la commune de Messimy-sur-Saône relative à la sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933 du PR 58+995 au PR 59+390.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, le 23 juillet 2021

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Thierry MICHAL



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Sécurisation entrée Nord de la RD 933 : avenant n. 1 à la convention avec le Département de l'Ain

Date de transmission de l'acte : 27/07/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 27/07/2021

Numéro de l'acte : DEL20210701 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20210723-DEL20210701-DE

Date de décision : 23/07/2021

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Nombre de membres :

Séance du 23 juillet 2021

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Pouvoir : 00

Convocation : 16 juillet 2021

N° 2021/07/02

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-trois juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon - Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier - Laurence Wynarczyk – Barbara Monel – Stéphanie Chartier - Marion Chaube

Excusés : Christian Beguet – Philippe Brunal – Jean-Marc Gimaret

Absent :

Secrétaire de séance : B Monel

OBJET : Avenant transitoire à la convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol passée entre la commune de Messimy-sur-Saône et la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 2014/09/04 du 26 septembre 2014 décidant de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme au service instructeur de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières et approuvant la convention,

Vu la délibération n° 2018/10/06 du 26 octobre 2018 décidant l'adhésion au service instructeur commun de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et approuvant la convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol entre la commune et la communauté de communes,

Vu l'avenant transitoire transmis par la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour réduire le nombre d'acte à transmettre en raison des difficultés rencontrées pour le remplacement d'un gant instructeur du service commun,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant transitoire à la convention relative au service commun d'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol conclue entre la commune de Messimy-sur-Saône et la Communauté de Communes Val de Saône Centre, tel que présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant transitoire.

Fait et délibéré, le 23 juillet 2021

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Thierry MICHAL



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant transitoire à la convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol passée entre la Commune de Messimy-sur-Saône et la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Date de transmission de l'acte : 27/07/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 27/07/2021

Numéro de l'acte : DEL20210702 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20210723-DEL20210702-DE

Date de décision : 23/07/2021

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité